



Chères adhérentes et adhérents,

Dans le souci de mieux vous informer, la CFE met en place cette newsletter, qui sera diffusée régulièrement afin de vous présenter nos actualités.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

1 Reprise de la mobilité à l'international

Après une période marquée par la pandémie de coronavirus, nous avons enregistré une croissance de **4% du nombre de nos contrats individuels en santé en 2022**, confirmant l'attractivité des nouvelles offres de la CFE pour les Français qui partent à l'étranger, mais également la reprise de la mobilité internationale. Une tendance positive, qui semble se confirmer en ce début d'année !

+ 4%

En contrats individuels pour la santé en 2022.

2 Forte croissance des dépenses de santé

Du côté des frais de santé, notre organisme constate en revanche un phénomène alarmant d'augmentation des dépenses de soins. Dès 2021, un rattrapage de soins différés pendant la pandémie a majoré de près de **8% nos dépenses de remboursements santé** en un an, alors même que **les tarifs des contrats mis en place depuis la réforme de 2019 n'ont augmenté que de 2% en 4 ans**.

En 2022 et en ce début 2023, le retour d'une inflation mondiale des prix significative et durable entretient cette hausse de nos dépenses de remboursement.

+ 8%

De dépenses pour les remboursements santé.

3 Évolutions tarifaires 2023

Dans ce contexte inflationniste, notre Conseil d'administration a acté à l'unanimité l'application de mesures nécessaires à l'équilibre financier de notre régime de sécurité sociale.

Ainsi, **une augmentation tarifaire de +6,9% interviendra au 1er avril 2023 sur l'ensemble des produits collectifs et individuels**. Cette hausse sera modulée pour les contrats **JeunExpatSanté Solo** (dont le tarif passe à **117€**/trimestre) et **JeunExpatSanté Famille** (**345€**/trimestre).

Dans un souci d'équité, **la hausse de 6,9% sera également appliquée aux assurés ayant un contrat antérieur à la réforme de la CFE** (« contrat ex »), en lieu et place de la majoration automatique annuelle de 5% qui leur était appliquée depuis 2019. Afin de préserver l'accès aux soins des personnes aux ressources modestes, **la cotisation de la catégorie aidée fait l'objet d'une revalorisation plus modeste**, passant à **210€** par trimestre.

Enfin, **le programme de fidélisation sera gelé pour l'année 2023**. Les assurés qui ont déjà une remise appliquée la conserveront ; en revanche, aucune nouvelle remise ne sera appliquée en 2022.

Les grilles tarifaires détaillées applicables au 01/04/2023 seront disponibles prochainement sur notre site Internet www.cfe.fr.

+ 6,9%

Hausse tarifaire au 1er avril 2023.

117€ solo par trimestre

345€ famille par trimestre

Revalorisation des tarifs JeunExpat Santé.

210€ par trimestre

Revalorisation modeste de la catégorie aidée.



Gel du programme de fidélisation en 2023.

4 Rétroviseur 2022 : un nouveau Conseil d'administration et des actions concrètes à votre service

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un **nouveau Conseil d'administration présidé par Mme Isabelle FREJ**, qui a pris la succession de M. Alain-Pierre Mignon. Elle a placé au cœur de ses priorités l'amélioration du service rendu au client.

Ainsi, de nombreux projets ont vu le jour pour mieux répondre aux attentes de nos adhérents. En particulier, un **nouveau système informatique** a permis de **réduire fortement les délais de remboursement** des soins déposés sur internet ou l'application « CFE & MOI ». Des **vidéos explicatives ont été conçues** pour accompagner nos adhérents dans la [nouvelle procédure de dépôt de remboursements](#).

En parallèle, des **newsletters sous forme d'infographies ont été conçues et communiquées aux entreprises**, afin de permettre une meilleure gestion des contrats de leurs salariés.

La CFE a souhaité être au plus proche de ses assurés en organisant des **déplacements à l'étranger (Sénégal, Emirats arabes Unis et Singapour)**, pour permettre des échanges directs avec plusieurs centaines d'adhérents, mais aussi des élus parlementaires ou consulaires, des associations locales, etc.

Enfin, fidèle à nos valeurs sociales, **nous nous sommes engagés dans des actions solidaires** et des événements de prévention, tels qu'Octobre rose, le Téléthon ou la remise de trophées à des acteurs engagés dans des actions humanitaires à l'étranger.

5 Perspectives 2023

La CFE s'est dotée d'un **nouveau projet d'entreprise, qui s'étendra jusqu'en 2025**. Ce projet, qui décline la nouvelle [convention de partenariat conclue entre la CFE et l'État](#), a pour objectif principal l'amélioration de la qualité de service rendu au client et prévoit notamment de :

- développer des produits et des services innovants,
- affiner les offres de la CFE pour répondre aux besoins des Français de l'étranger,
- renforcer la visibilité de la CFE partout dans le monde,
- améliorer la performance interne, notamment les délais et la qualité des réponses de nos clients,
- assurer la pérennité de la Caisse, en veillant à son équilibre financier.

2023, marquera également la finalisation du déploiement de la carte Vitale auprès des clients éligibles, pour leurs séjours temporaires en France, un service très apprécié de nos adhérents.

Prochamment, **nous pourrions accueillir de nouveau nos clients et prospects dans des bureaux d'accueil rénovés à Paris**. Nous préparons également une refonte complète du compte personnel en ligne, avec de nouveaux services très attendus...



Nouveau projet d'entreprise 2022 - 2025.



2023, finalisation du déploiement carte Vitale.



Nouveau bureau d'accueil à Paris.